



## Règlement de la Randonnée nocturne LANDUDAL VTT 'NOCLANDUL' organisée le 29 SEPTEMBRE 2023

- **La randonnée est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés et non-licenciés, elle sera réalisée individuellement ou en groupe. Aucun accompagnement motorisé ne sera admis sur le parcours. Convivialité, respect des autres et entraide, respect de la nature et bon esprit sont les qualités que nous souhaitons mettre en oeuvre et voir appliquées par l'ensemble des participants.**
- L'ensemble des parcours sont situés sur les communes de Landudal, Briec de l'odet, Langolen.
- Inscriptions et départ à la 'salle de l'atelier' situé au bourg de LANDUDAL à partir de 19h00 jusqu'à 20h30 (Circuit de 15 km-25km-35 km)
- Montant de l'inscription pour les licenciés FSGT-FFV-FFC : 5 euros
- Montant de l'inscription pour les non licenciés : 7 euros
- L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité.
- L'âge minimum de participation est fixé à 8 ans avec autorisation parentale+ accompagnement d'une personne majeure.
- Le port du casque est obligatoire
- Gilet Fluo obligatoire
- Lumières obligatoire (éclairage sur vélo ou casque)
- **Respect du code de la route**
- **Respect du sens de circulation de la randonnée**
- Un vtt en parfait état de fonctionnement
- **V.A.E de plus de 250Watts de puissance interdit**
- **Respect de l'environnement**
- **Respect des propriétés privées empruntées par la randonnée**
- Interdiction de mémoriser à l'aide d'un GPS les circuits et interdiction de revenir rouler plus tard dans les propriétés privées empruntées par la randonnée pour la journée
- Une collation sera offerte par l'organisation à l'arrivée, sur présentation du ticket remis au départ

Pour le Président de Landudalvtt

Goubil Cyril